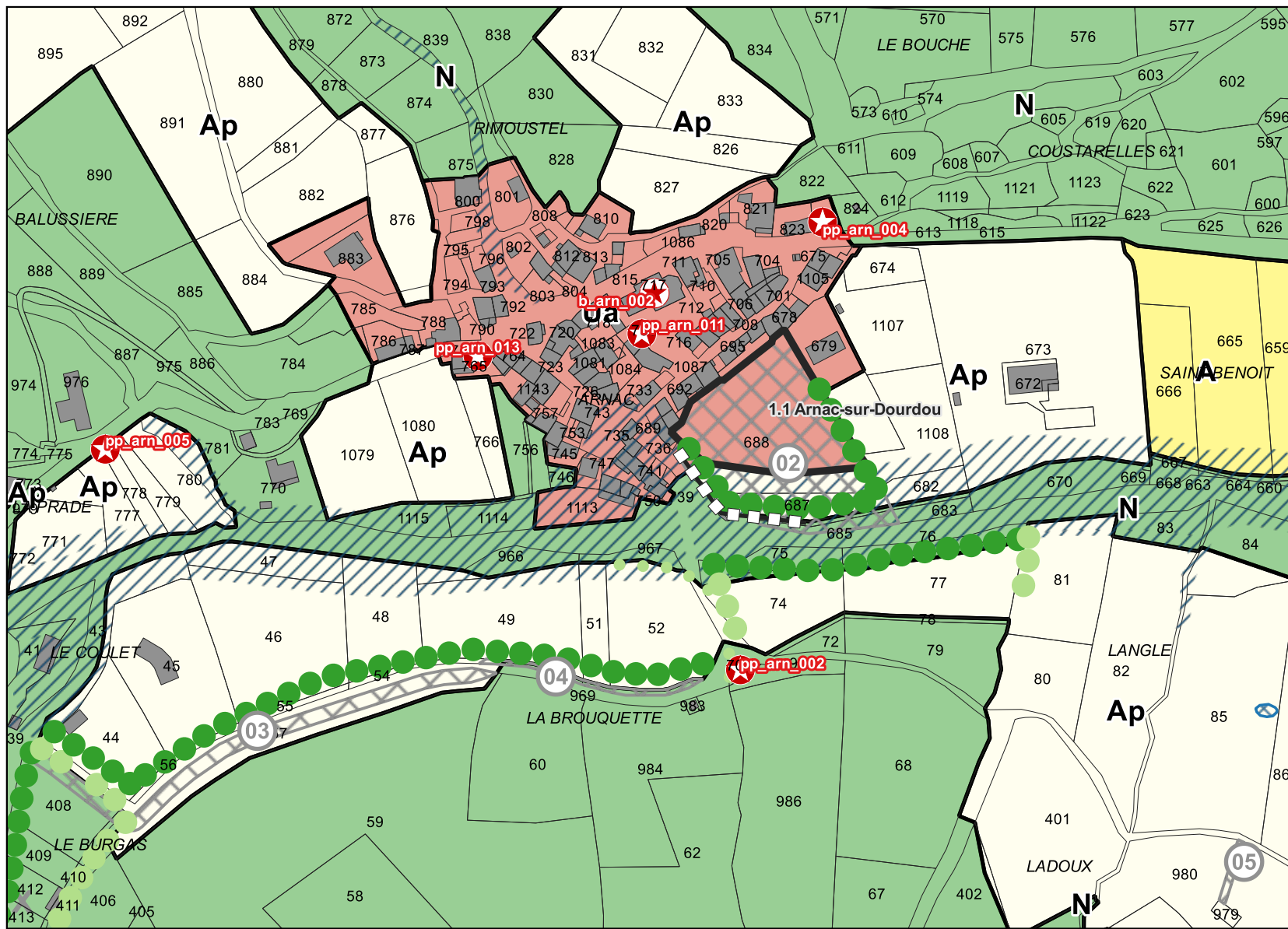
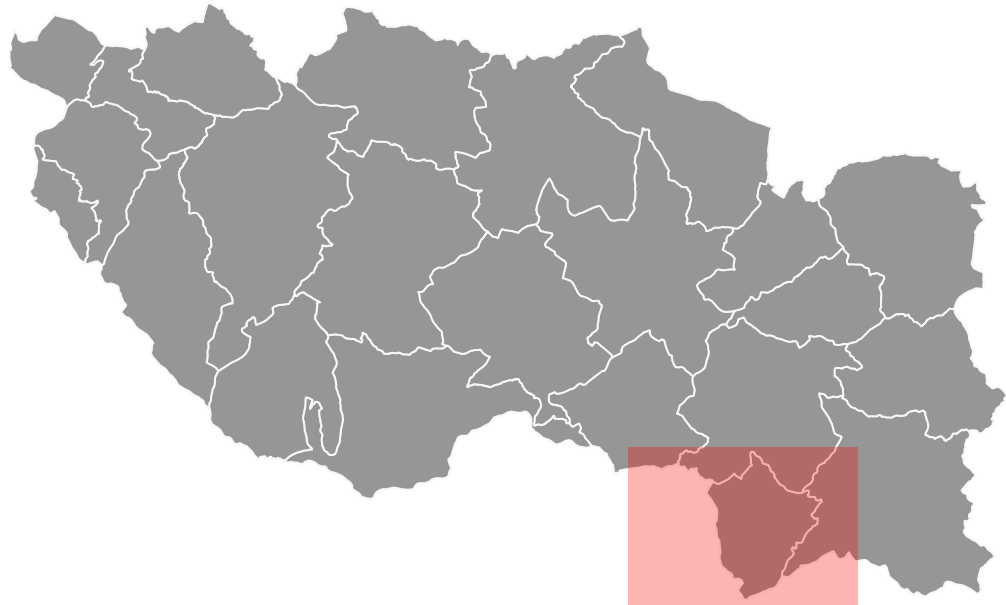
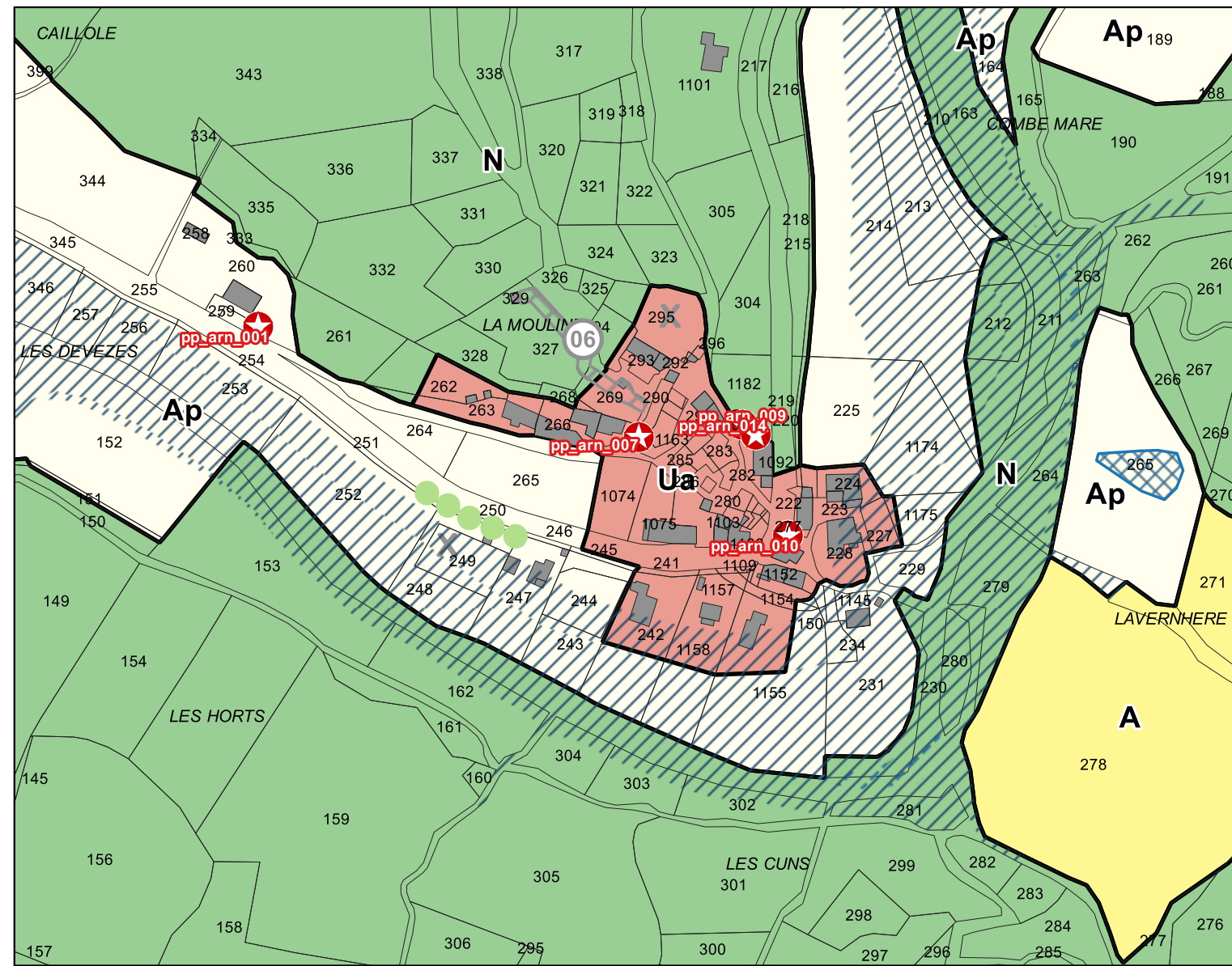


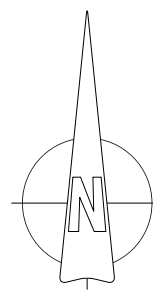


Arnac-sur-Dourdou

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Extension du cimetière	Arnac-sur-Dourdou	Commune d'Arnac-sur-Dourdou	246
02	Création d'un espace de vie et de centralité au cœur du village	Arnac-sur-Dourdou	Commune d'Arnac-sur-Dourdou	4718
03	Amélioration de la desserte du secteur	Arnac-sur-Dourdou	Commune d'Arnac-sur-Dourdou	1309
04	Amélioration de la desserte du secteur	Arnac-sur-Dourdou	Commune d'Arnac-sur-Dourdou	192
05	Création d'un accès à un réservoir d'eau potable	Arnac-sur-Dourdou	Commune d'Arnac-sur-Dourdou	82
06	Création d'un accès à un réservoir d'eau potable	Arnac-sur-Dourdou	Commune d'Arnac-sur-Dourdou	382



La Mouline



Légende

- Constructions non encadrées

Normes supérieures

- /// Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- /// Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- ★ Patrimoine bâti / paysager à protéger
- ★ Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
- Secteurs de pelites - Enjeux très forts
- Secteurs de pelites - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
- Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
- Espace Boisé Classé
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâti ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Périmètre de réciprocité agricole - En projet
- Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
- Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Ue
- Us
- Ut
- Ux, Ux*

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUx
- 2AU UTN
- 2AUe

Zones agricoles

- A
- Am
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Naero
- Neol
- Nh
- Nj
- Npv
- Nt
- Nx